



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 059-200053742-20241115-24008462-AI

S²LOW

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du Conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération n°2024.00339 du Conseil régional du 8 février 2024 adoptant les critères d'analyse, le règlement intérieur et le référentiel cadre relatif au traitement des incidents de recouvrement et des demandes de remises gracieuse ;

ARRETE M° 24008462

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Conseiller régional, est désigné Président de la Commission des incidents de paiement et des demandes de remises gracieuses.

A ce titre, il signe les procès-verbaux de la Commission des incidents de paiement et de remises gracieuses.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 21005209 du Président du Conseil régional du 16 août 2021 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la Région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales et de celles du 2° de l'article L. 4141-2 du même code.

Fait à Lille le

15 NOV. 2024

Xavier BERTRAND

Publié le